

LA RECHERCHE EN EDUCATION

I- Généralité :

En général, les professionnels de l'enseignement s'intéressent à l'amélioration continue des systèmes éducatifs. Le plus souvent, ils atteignent ce but au moyen d'**enquêtes** systématiques axées sur l'**examen**, l'**observation**, la **collecte de données**, l'**analyse** et la **communication** de questions portant sur l'éducation afin d'accumuler le **savoir**, perfectionner la compréhension et résoudre les problèmes en matière d'éducation...

C'est ce processus d'enquête systématique sur les questions relatives à l'éducation qui constitue la recherche en éducation. Typiquement, elle cherche à évaluer la viabilité de certains investissements dans le domaine, à déterminer la mesure dans laquelle certains facteurs (**psychosociaux, personnels, économiques**) expliquent les résultats de la formation scientifique sur le système éducatif, à examiner les caractéristiques de l'**interaction** en classe des enseignants en formation et des enseignants au travail, etc.

Elle doit explorer les moyens de faire en sorte que l'éducation contribue de façon effective au développement socio-économique global de la société. En fournissant les éléments de base permettant d'améliorer le processus éducatif lui-même. Elle doit aussi viser l'amélioration des capacités, de la compréhension, des connaissances et des valeurs de chaque chercheur, enseignant, étudiant et décideur, c'est-à-dire finalement, de tout consommateur de produits éducatifs.

II- Etat de la Recherche-Education :

Il existe de nombreuses **institutions** de recherche en **Afrique**. Toutefois, celle-ci se préoccupent principalement de la recherche socio-économique et culturelle et se consacrent très peu au domaine de l'éducation.

Il existe une forte demande pour l'élaboration de programmes et pour la formation d'enseignants. Nombre de pays africains ont tendance à négliger la recherche en éducation alors que les organisations régionales et sous-régionales africaines ne possèdent pas les capacités institutionnelles suffisantes pour réaliser des apports précieux au développement du continent. On compte parmi ces organisations : l'Organisation Africaine du Curriculum (**ACO**), le Programme Africain d'Etudes Sociales et Environnementales (**ASESP**) au Kenya, le Centre Régional pour l'Alphabétisation Fonctionnelle des Etats Arabes, dont le siège est en **Egypte**, le Bureau Africain des Sciences de l'Education (**BASE**) au **Zaïre**, et l'Institut Panafricain pour le développement, dont le siège est au **Cameroun**.

Les besoins en matière de capacités institutionnelles de ces organisations censées être fondamentalement préoccupées par la recherche comprennent : le **financement**, un **personnel de qualité**, une **infrastructure adéquate**, des **dispositifs de communication**, etc.

Il y a un écart important entre la recherche sur ce qu'il faut enseigner (le **contenu**) et sur la manière d'enseigner (la **pédagogie**), qui constituent **deux éléments** essentiels du processus éducatif. Selon **Gichuru (1993)**, les institutions de recherche sont caractérisées par des **bibliothèques** et des **centres de documentation** insuffisants et par le manque d'**équipements modernes** tels que les **ordinateurs**, les **photocopieuses**, les **télécopieurs**, les **machines à écrire**, etc.

Tableau. Principaux bailleurs de fonds participant au financement de la recherche en Afrique subsaharienne (en millions)

	Financement total de la recherche		Total alloué à l'ASS US dollar
	Total US dollar	Année	
Bilateral			
USAID	374.0	1989	119.0
BOSTID	2.6	1987.88	0.4
UKOAD	58.8	1986.87	22.3
SARED	56.7	1988.89	14.8
Coopération française	2.4	19.88	111.9
GTZ	351.8	19.87	16.2
ACDI	426.0	19.88.89	18.3
CRDI	150.0	19.89.90	50. à
Multilatéral			
Banque Mondiale	-	-	111.9
PNUD	-	-	12.8
Fondations			
Ford	9.9	1990.91	10.9
Cornegie corporation	9.7	1988.89	7.4
Rockefeller	-	-	17.9
IFS	-	-	0.2

Source: Youth Employment and vocational Skills, Developpment Department, NDE, Lagos, Nigeria.

- **ROCARE:** Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education.
- **ERNESA :** Réseau Etat Sud Africain de Recherche en Education.

III- Financement de l'Education :

Satisfaire les besoins fondamentaux de l'éducation est une responsabilité humaine et universelle. Cela exige une solidarité internationale et des relations économiques équitables et honnêtes, afin de redresser les disparités économiques existantes.

L'aide internationale destinée à relever le défi de l'éducation de base pour tous est un devoir moral pour les pays développés, tout autant qu'une nécessité pour les pays en développement. Sans cette aide, ces derniers ne pourraient pas faire de grands progrès. Trois questions seront examinées : l'impact sur les flux d'aide, les politiques de l'aide et les modalités de l'aide.

A- Les Flux de l'Aide :

Une **première série** de recommandations faites par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous concerne la nécessité d'accroître la part de l'aide à l'éducation, et dans cette part, la proportion destinée à l'enseignement primaire.

Le tableau indique que le flux d'aide à l'éducation s'est inscrit en hausse **en 1991**, du au fait que la **Banque mondiale** a augmenté ses dépenses d'éducation.

Tableau. Dépenses des Agences Internationales

d'aide à l'éducation (en **millions de dollars**)

Agences	1988	1989	1990	1991
Bilatéral OCDE	3 650	3 790	3 640	
Banque de développement	1 254	1 801	2 082	2 894
Banque mondiale	864	964	1 487	2 252
Agences ONU				
PNUD	17	16	18	16
FNUAP	5	7	8	8
UNICEF	37	37	57	48
PAM	187	109	157	96
UNESCO	78	78	73	73

Source : UNESCO.

Tableau. Part de l'éducation dans l'aide bilatérale au développement.

Donateurs	1986-1987	1991
Australie	26.5	30.1
Autriche	35.3	22.3
Belgique	44.4	14.9
Canada	13.5	7.1
Danemark	40.9	9.4
Finlande	8.5	4.9
France	31.4	22.5
Allemagne	26.5	12.9
Irlande	49.1	2.3
Italie	6.6	6.6
Japon	8.5	6.3
Pays-Bas	9.7	12.3
Nouvelle-Zélande	46.1	41.3
Norvège	17.8	5.0
Espagne		5.0
Suède	8.7	9.1
Suisse	10.5	6.4
Royaume-Uni	21.1	12.6
Etats-Unis	5.4	2.8

Source : UNESCO.

Ce tableau compare la part de l'éducation de l'aide officielle au développement telle que fournie par les pays de l'OCDE. L'**Australie** et la **Nouvelle-Zélande** sont les plus « orientées vers l'éducation » contrairement aux **USA**, qui n'ont accordé que **2,8%** de leur aide à l'éducation.

Entre la fin des **années 1980** et **1991**, seuls **quatre pays** ont augmenté leur aide à l'éducation, et dans **13 pays**, cette part a diminué.

Tableau.

Sous-secteurs	Royaume-Uni 1989	Banque mondiale 1990	Suède 1987-1989	Allemagne 1989	Pays-Bas
Primaire	4.8	22	52	3	2
Secondaire	37.0	6	2	3	1
Supérieur	52.0	45	2	13	45
Professionnel	3.3	9	23	40	38
Adultes	1.1		10	23	8
Autres/divers	1.8	18	6	18	6

Source : UNESCO

Cet aperçu se complète par des informations sur un autre donateur, le fonds européen de développement.

B- La Politique des Agences d'aides :

De nombreuses agences accordent effectivement plus d'attention à l'éducation, non seulement dans l'allocation des ressources, mais aussi dans leurs déclarations de politique générale, leurs recherches et leurs études.

Avant la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, on avait noté **deux changements** significatifs dans les politiques des agences. D'abord, le centre d'intérêt est passé de l'infrastructure pédagogique et de l'enseignement professionnel et technique à des questions de qualité et à l'efficacité des institutions d'enseignement, bref des aspects physiques aux aspects qualitatifs. Par la suite, l'approche traditionnelle par projet fut remplacée par l'approche programme, plus soucieux d'un environnement politique favorable et de la nécessité d'intégrer les activités dans un tel environnement.

Une conscience grandissante que même les projets les mieux conçus échoueront si les politiques d'éducation sont mauvaises. Nombre d'établissements scolaires et de programmes d'études en eux-mêmes ne réalisent pas le développement durable de l'éducation ; des institutions efficaces et des politiques saines sont également essentielles.

Des programmes d'assistance sous-sectorielle apportant un large soutien, pour une période déterminée, à un programme de développement à long terme de l'éducation, deviendront la principale modalité de l'aide à l'éducation de base.

Le Bureau régional pour l'Afrique de l'**USAID** a initié depuis **1990** des programmes d'assistance non projets (**NPA**) par lesquels les fonds sont déboursés pour les gouvernements à des conditions fixées par un plan d'action conjointement élaboré et soutenu par le gouvernement du pays hôte, l'**USAID** et d'autres donateurs.

C- Qualité et Rôle des enseignants :

Il importe de reconnaître leur primordial et de le développer, en cherchant à optimiser leurs apports. Cela doit se traduire par l'adoption de dispositions destinées à garantir les **droits syndicaux** des enseignants et leurs **libertés professionnelles** et à améliorer leur **statut** et leurs **conditions de travail**, en ce qui concerne notamment leur **recrutement**, leur **formation initiale** et continue, leur **rémunération** et leurs **perspectives de carrière**, ainsi qu'à leur permettre de satisfaire leurs aspirations et d'assumer leurs obligations sociales et leurs responsabilités éthiques.

Une nouvelle structure de carrière, basée en partie sur l'**ancienneté** et en partie sur le **mérite**, a été adoptée pour permettre un avancement en dehors de l'acquisition de **qualifications pédagogiques**

formelle et supplémentaires. Elle implique la création de postes d'**enseignant principal** et d'**enseignant conseiller** au niveau de l'enseignement primaire et l'inscription sur une liste d'aptitude aux fonctions de chef de département au niveau de l'enseignement secondaire (**Banque mondiale, 1991**).

D- Modalités de l'assistance extérieure :

L'aide traditionnelle était typiquement apportée par le biais de projets au sein desquels les experts étrangers et le personnel des agences donatrices jouaient un rôle important. Parfois, ceux qui étaient concernés par ses interventions savaient à peine en quoi elles consistaient. Cette approche était possible en raison du niveau limité de résistance aux améliorations qualitatives induites par les apports en matériel : infrastructure et équipement et du fait que dans l'ensemble il était considéré souhaitable d'avoir du matériel plus important et de meilleure qualité.

De tels projets pouvaient donc être induits assez efficacement suivant une approche de « **haut en bas** » sans trop de consultation. Cette approche ne sera pas efficace pour le type d'aide visant les processus car les mesures exigeant un changement de **comportement** de la part des parties prenantes au processus d'enseignement sont rarement mises en œuvre avec efficacité tant que ceux qui sont concernés ne sont pas dûment consultés pendant leur préparation et motivés pour coopérer à leur application (**Frederiksen, 1990**).

Cependant, la durée de vie de ces unités est limitée, et le transfert de leurs tâches à l'administration nationale, à la fin du programme, est quelque peu difficile (**European Commission, 1995**).

Le renforcement des capacités liées au critère du développement institutionnel signifie que les donateurs doivent emprunter les voies normales pour faire faire des choses, et ne devraient pas avoir recours aux dispositifs spéciaux des agences (**King, 1992**).

L'idéal pour les donateurs serait qu'un gouvernement conçoive sa propre politique, suscite soutien national pour cette politique, et s'engage à la mettre en œuvre : processus et institutions doivent toutefois être représentatifs de l'**opinion nationale**, plutôt que des intérêts particuliers privés ou sectoriels.

L'UNESCO a joué un rôle d'orientation technique en aidant les pays pour l'analyse de politiques, le renforcement de leurs instituts de formation, le financement de la recherche locale, la promotion des échanges d'expériences, etc. En même temps, elle doit souligner l'importance d'un environnement politique démocratique et coopérer à la création d'un tel environnement.